



6 mois sans salaire + menace de licenciement

Par **marcelo02**, le **26/03/2009** à **14:17**

Bonjour,
Ma soeur exerce une activité dans un commerce elle est donc salariée depuis 3 ou 4 ans.
Depuis 1 ans elle vie en concubinage avec son "patron" qui détient 51% des parts de la société.
Le commerce se portant mal depuis 6 mois elle ne perçoit plus de salaire et l'associé de son concubin, qui lui détient 49% des parts vient de lui apprendre qu'il comptait fermer la commerce.
Il envisage donc de la licencier et de ne pas lui verser les 6 mois de salaire de retard sous prétexte qu'elle est en concubinage avec l'actionnaire majoritaire!!!
Es ce légal??? Y a-t-il des recours ?? Que doit elle faire ?
(Sachant qu'elle est bien déclarée en tant que salarié).
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Cabinet ANDRE**, le **01/04/2009** à **19:50**

Bonjour,
Je suis avocat en droit du travail.
Si votre soeur a un contrat de travail, l'employeur est tenu de le respecter et de lui verser ses salaires.
Si son employeur refuse de la payer, elle doit saisir le Conseil de Prud'hommes.
Je suis à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires :